

Débat
Orientation
Budgétaire

Commune de
Montigny les
Cormeilles.

Février 2025

Une construction budgétaire solide et structurée

Des orientations claires pour 2025

- **Une ville en renouveau grâce à des investissements historiques**
- **Un niveau de service élevé au bénéfice de tous**
- **Une fiscalité stable :**
 - aucune hausse de taux durant les mandats
 - Des taux parmi les plus bas du département
- **Des tarifs accessibles et solidaire pour offrir des services au plus grand nombre**

Sommaire

- Contexte National / Calendrier
- Les perspectives pour les recettes de fonctionnement
- Les perspectives pour les dépenses de fonctionnement
- La politique de dépenses d'investissement
- Les subventions

Une loi de finances adopté mi février

Des notifications des dotations en retard pour l'Etat

Démission du gouvernement	5 décembre
Promulgation de la loi spéciale	20 décembre
Décret présentant les crédits disponibles	30 décembre
Reprise de l'examen du PLF2025 .	15 janvier .
Adoption du PFL 2025	Mi février .

Synthèse des mesures affectant les Collectivités

Mise en place d'un fonds de précaution

- **Le fonds de précaution de 3 milliards € prévu par le gouvernement Barnier est remplacé par le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales (Dilico), doté de 1 milliard €.**
- **Ce mécanisme repose sur une épargne contrainte plutôt qu'un prélèvement direct sur les ressources des collectivités.**
- **Plus de 2 000 communes seront concernées, le seuil limite de 40 000 € ayant été supprimé.**
- **Bien que les simulations ne soient pas encore disponibles, Montigny devrait être exonérée en raison de sa sociologie.**



Synthèse des mesures affectant les Collectivités

Les autres mesures

- **Non baisse du taux du FCTVA,**
- **Augmentation de la DSU, malgré un montant en progression limité.**
- **Baisse des crédits de la DSIL et augmentation des montant du fonds vert**
- **Augmentation du taux de cotisation patronale à la CNRACL (par décret)**
 - 3 points de plus chaque année de 2025 à 2028
 - Une augmentation de plus de 200 000 euros pour la commune, par an



A Montigny : Un calendrier budgétaire structuré et maîtrisé

Un calendrier réglementaire respecté

- **Vote du ROB 2025 :**
 - 6 février 2025
- **Vote du budget 2025:**
 - 3 avril 2025
- **Vote du compte administratif 2024:**
 - 19 juin 2025



LES PERSPECTIVES SUR LES RECETTES

Fonctionnement

Des recettes anticipées avec rigueur

Des projections prudentes pour assurer la stabilité financière



	CA 2022	CA2023	CA 2024 Provisoire	Projet 2025
RECETTES REELLES FCT	26 582 158 €	27 729 206 €	28 489 027 €	29 625 425 €
Chapitre 013 : atténuation de produit	263 642 €	266 703€	139 402 €	350 000 €
Chapitre 70 : produit des services	1 210 978 €	1 576 119	1 239 555 €	1 515 870 €
Chapitre 73 fiscalités	16 966 109 €	18 100 000	19 324 046 €	19 652 555 €
Chapitre 74 dotation de l'État et subvention	7 600 371 €	7 375 553 €	7 375 553 €	7 550 000 €
Chapitre 75 : produit des locations	168 653 €	408 316 €	400 000 €	457 000 €
Chapitre 77 Produit exceptionnel	372 288 €	2 303 €	10 471€	100 000 €®

Une pression fiscale , l'une des plus faibles du département

Des taux inchangés pour préserver le pouvoir d'achat

- **Les produits des contributions directes sont composés des 3 taxes suivantes :**
 - Foncier bâti ;
 - Foncier non-bâti ;
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires.
- **À Montigny, les taux d'imposition n'ont pas connu d'évolution récente, un choix qui se distingue par rapport à d'autres communes environnantes. Il est important de souligner que Montigny affiche les taux les plus bas du département, une situation qui témoigne de la volonté municipale de maîtriser la pression fiscale sur ses habitants.**

Une évolution probablement positive des dotations de l'État

Une progression de la dotation de solidarité urbaine

- **Stabilisation DGF forfaitaire et légère augmentation de la Dotation de solidarité urbaine (2%) :**
- **Stabilisation du montant du fonds de solidarité des communes d'Ile de France.**

Une relation financière stable avec l'intercommunalité

Des contributions financières n'évoluant pas

- **Stabilisation de l'attribution de compensation**
- **Stabilisation de la dotation de solidarité communautaire**

Des tarifs parmi les plus bas, au service de tous

Des tarifs justes et adaptés à chaque public

- **La ville de Montigny-lès-Cormeilles s'est toujours distinguée par son engagement de disposer de tarifs faibles. En 2025, cette volonté demeure inchangée. Ainsi, la municipalité fait le choix depuis plusieurs années de maintenir une structure tarifaire qui reflète cet engagement, en assurant l'accessibilité de ses services au plus grand nombre.**
- **Ces tarifs sont parmi les plus bas du département du Val-d'Oise. Il s'agit de protéger le pouvoir d'achat des familles et des individus, en tenant compte des contraintes économiques qu'ils peuvent rencontrer.**



LES PERSPECTIVES SUR LES DEPENSES

Fonctionnement

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Une gestion rigoureuse pour garantir des services de



	CA 2022	CA2023	CA 2024 Provisoire	Projet 2025
DEPENSES REELLES FCT	24 354 905 €	24 562 282 €	26 093 395 €	27 364 200 € (27 734 200 en anticipant les intérêts de la dette)
Chapitre 011: Charges à caractère général	7 052 500 €	5 887 786 €	6 867 928 €	7 500 000 €
Chapitre 012: Charges de personnel	15 148 280 €	16 281 177 €	16 973 199 €	17 763 100 €
Chapitre 014 : Prélèvement opéré par l'État	1 015 €	1 015 €	1 015 €	1 100 €
Chapitre 65 Contributions aux syndicats, subvention aux associations et indemnité des élus	1 670 820 €	1 932 196 €	1 702 253 €	1 700 000 €
Chapitre 66 frais financiers	369 859 €	450 389 €	400 000 €	400 000 € (800 000 en anticipant les remboursements d'intérêts)
Chapitre 67 charges exceptionnelles	112 430	9 717	149 000	

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les incertitudes

Une gestion rigoureuse pour garantir des services de

- **Maitrise du chapitre 011 avec uniquement la prise en compte de l'inflation**
- **Maitrise du chapitre 012, tout en prenant en compte le glissement technicité, vieillesse, et l'augmentation de la cotisation CRCACL**
- **Stabilisation des charges financières, avec la mise en place d'une provision pour prendre en compte les charges financières des futurs contrats d'emprunts.**
- **Consécration des subventions aux associations**

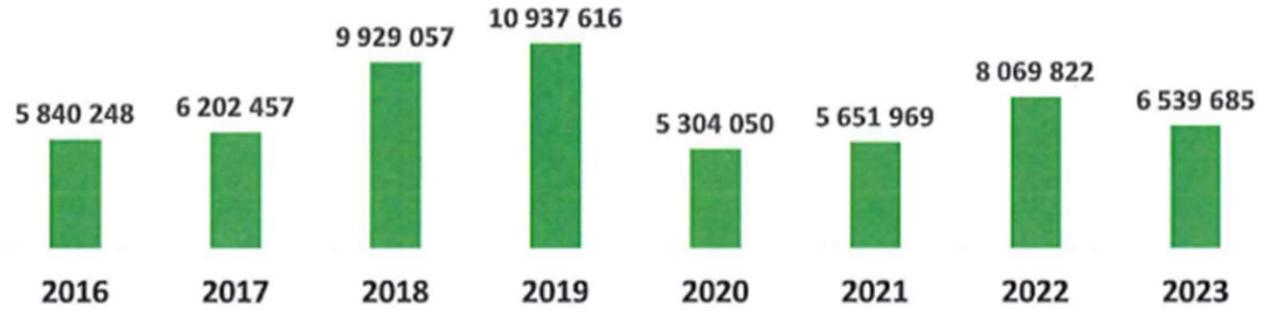


LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un niveau d'investissement ambitieux

2024-2025 : Un niveau d'investissement historique pour Montigny

Une ambition forte et des réalisations concrètes pour



- En 2024, selon les chiffres provisoires, autour de 16,8 millions d'euros.
- En 2025, le montant sera autour de 15 millions d'euros en prenant en compte les RAR autour de 6 millions d'euros.

Un engagement fort : investir dans tous les secteurs pour un avenir meilleur

Construire l'avenir avec des projets ambitieux et utiles à



Ecoles

- Ecole G. Braque
- Ecole H. Matisse
- Ecole du Cœur de ville
- Extension école E. Glay
- Entretien des bâtiments scolaires

Culture

- Micro folies
- Musée MAM

Sport

- Bâtiments sportifs Espace Léonard de Vinci

Espaces verts

- Bois des feuillantines
- Plan de plantation d'arbres
- aménagement espaces verts
- Ferme pédagogique
- Aires de jeux
- Végétalisation cour école Cézanne

Voirie

- Aménagement de voirie
- Aménagement quartier Lalanne
- Réfection rue des Glaises
- Requalification rue du G de Gaulle
- Opération du village
- Démolition de la passerelle Jules Verne
- Aménagements cyclables

Entretien des bâtiments

- Police Municipale avec accueil mutualisé avec la police national
- Bâtiments administratifs
- Plan sobriété énergétique



LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Une stabilisation de l'encours de dette en 2025

Financement des investissements

➤ Pour financer les dépenses de 2025:

- Un fonds de roulement autour de 4 millions d'euros
- Des restes à réaliser en subvention de 11 millions d'euros (déjà notifié)
- Un FCTVA estimé autour de 1 millions d'euros



CONCLUSION

Une ambition forte, une gestion responsable

Investir pour l'avenir sans alourdir la pression fiscale

- Depuis toujours, Montigny-lès-Cormeilles mène une politique ambitieuse au service de ses habitants, sans jamais céder à l'augmentation de la pression fiscale.
- Fidèle à cette ligne de conduite, la municipalité poursuit en 2025 un programme d'investissement d'ampleur, rendu possible grâce à des financements déjà sécurisés.
- Cette année sera marquée par la concrétisation de nombreux projets, dont la ferme pédagogique, illustrant notre engagement à offrir un cadre de vie toujours plus agréable, vert et accueillant.
- Plus que jamais, Montigny reste fidèle à ses valeurs : investir pour l'avenir tout en veillant à une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics. Chaque euro dépensé sera un euro utile, au bénéfice de tous les habitants.